

Délibération n°**2026-25** du 23 avril 2026

**Objet : Approbation du contrat d'objectifs et de performance 2026-2029**

Le Conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment son article R.5315-3 1° ;

Vu le contrat d'objectifs et de performance de l'Afpa 2026-2029 annexé à cette délibération ;

Après en avoir délibéré le 23 avril 2026, décide :

**Article I**

Le Conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs et de performance de l'Afpa 2026-2029.

**Article II**

Le Conseil d'administration autorise le Président et le Directeur général de l'Afpa à signer le contrat d'objectifs et de performance 2026-2029 avec le représentant de l'Etat.

**Article III**

Le Directeur général assure l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Jean Marie Marx